



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

---

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUEMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	

### *Membres absents :*

---

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohammed IZIMER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Pierre LAMBOROT	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Gaston FOUCHERES	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

### **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Dijon - 21 boulevard Henri Camp - Acquisition d'une maison d'habitation**

La SCI AAL, représentée par M. et Mme Laurent, est propriétaire d'une maison située 21 boulevard Henri Camp à Dijon, cadastrée section DP n°494.

Ce bien est constitué d'une maison comprenant une entrée, cuisine aménagée, séjour-salon, chambres, salle de bains, wc, combles aménagés, sous-sol aménagé, buanderie, cave, garage, terrasse, jardin arboré avec piscine, ainsi qu'un panneau d'affichage publicitaire.

Il est ainsi proposé d'acquérir ce bien, d'une surface habitable réelle de 151 m<sup>2</sup>, moyennant l'indemnité globale de quatre cent soixante seize mille quarante six euros (476 046 €), indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine. Il est également proposé d'attribuer au propriétaire une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de trois mille euros TTC (3 000 € TTC) correspondant aux frais de déménagement et de prendre en charge les diagnostics obligatoires, à concurrence d'un montant global et forfaitaire de deux mille quatre cent euros TTC (2 400 € TTC).

Enfin, il est proposé d'autoriser le propriétaire à conserver la jouissance de son bien jusqu'au 30 juin 2010, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la Commission.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur la SCI AAL, représentée par M. et Mme LAURENT, la maison située 21 boulevard Henri Camp, cadastrée section DP n°494 et comprenant notamment un panneau d'affichage publicitaire ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de la maison jusqu'au 30 juin 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 481 446 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

20 NOV. 2009



Convocation envoyée le 12 novembre 2009

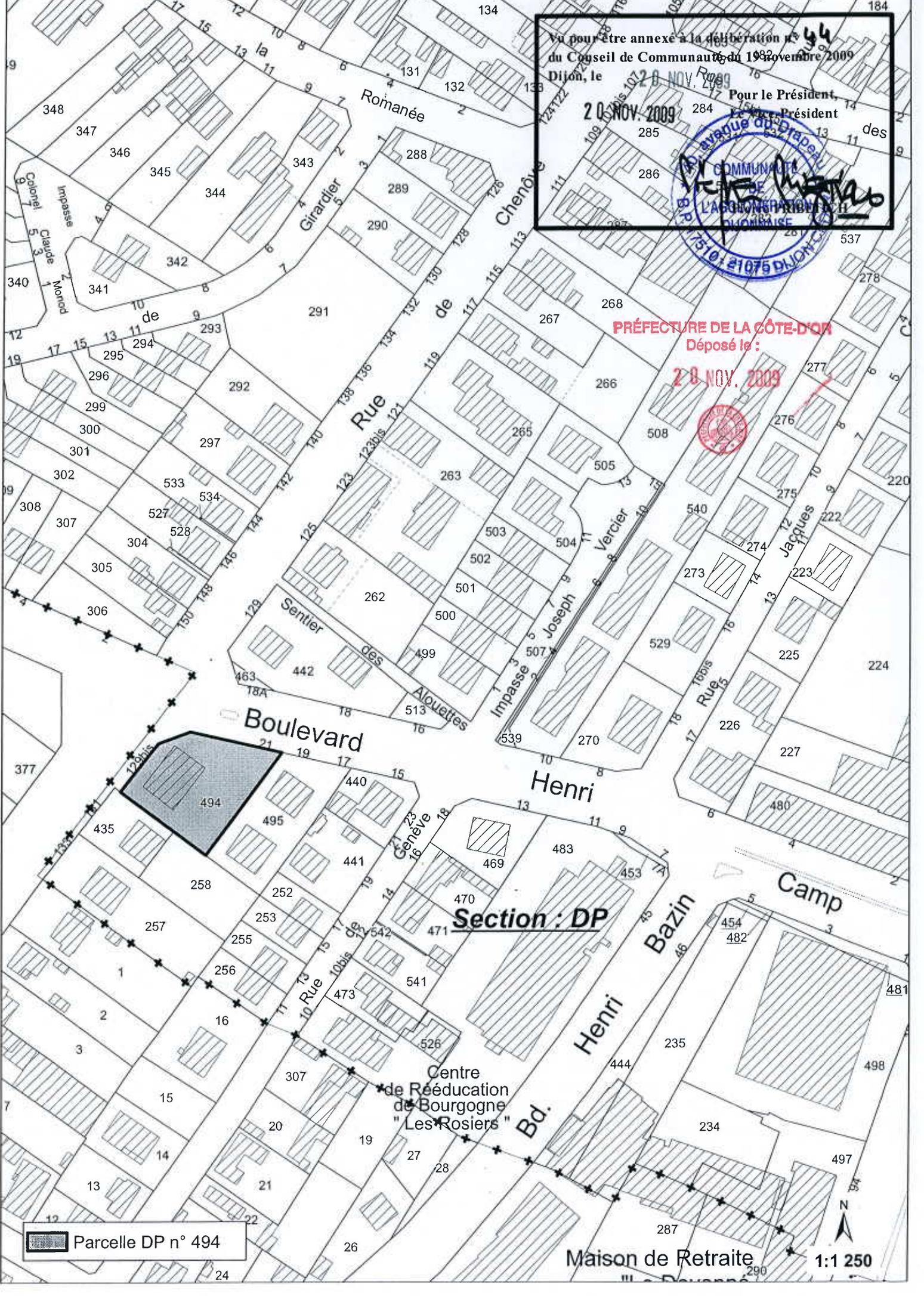
Publié le 20 novembre 2009

Déposé en Préfecture le

Vu pour être annexé à la délibération n° 44  
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009  
Dijon, le 20 NOV. 2009  
Pour le Président,  
Le Maire, Président  
20 NOV. 2009



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
20 NOV. 2009



Parcelle DP n° 494

Maison de Retraite 1:1 250